

# Les échos cléranais

Bulletin d'informations

Janvier 2026

N° 10

## Le mot du Maire



Chères Cléranaises, Chers Cléranais,

À vous toutes et à vous tous, le Conseil Municipal et moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année. J'ose espérer que cette nouvelle année 2026 qui commence, vous apportera joie, bonheur et surtout une bonne santé.

En ce mois de janvier, le Comité rédacteur des « Echos Cléranais » a eu la bonne idée de revenir vers vous, amis lecteurs, pour renouer avec l'édition d'un bulletin municipal avec son lot d'informations pratiques et locales.

Même si le contexte national et international n'est pas toujours « folichon », notre commune continue à avancer. Elle poursuit son « bonhomme de chemin » contre vents et marées avec le souci majeur d'être toujours au service et au plus près de ses administrés.

Quand certains annoncent des augmentations d'impôts et de taxes diverses et variées, à l'échelon communal, nous maintenons le niveau de ceux-ci le plus bas possible et cela malgré les ponctionnements de l'État dans la part des recettes fiscales de la commune et le gel des dotations de fonctionnement.

Les subventions d'investissements se font de plus en plus rares ou de plus en plus maigres, quand elles ne disparaissent pas complètement à l'image du Conseil Départemental de la Dordogne. Qu'à cela ne tienne ! Nous maintenons le cap, avec des moyens modestes, certes, mais suffisants pour ne pas tomber dans une situation d'immobilisme ou d'endettement exponentiel.

C'est dans cet esprit que nous avons pu continuer à réaliser certaines opérations structurantes comme la rénovation de la Mairie et de la Salle des fêtes, que nous avons pu créer une réserve foncière par acquisition de terrains, notamment dans la perspective de l'agrandissement du cimetière actuel et du futur aménagement de l'ancienne école. Et surtout, je me répète, le maintien d'un service public de proximité et de qualité par le renouvellement du personnel communal tant administratif que technique.

Ces derniers, tout comme les élus sont à votre service, au service du citoyen. N'hésitez pas à contacter la Mairie si besoin. Le secrétariat de la Mairie se tient à votre écoute.

Bonne année et bonne lecture.

Le Maire  
**Bruno MONTI**

Contact Mairie : Téléphone : 05 53 61 13 06—06 07 40 60 64  
mairiedecausedeclerans@orange.fr

[www.causedeclerans.fr](http://www.causedeclerans.fr)

Jours et heures d'ouverture : Lundi et Mercredi 09 h 00 - 12 h 00  
Vendredi 14 h 00 - 17 h 30

Comité de Rédaction : Marie-Christine TORRES - Bruno MONTI - Laurent BARBAT

## Vie municipale

# 24 MAI 2025

Une belle et chaude journée printanière pour accueillir Madame la Préfète de Dordogne.

Ce jour à Cause de Clérans est particulier et plein de solennité. Notre doyen, 101 ans, Monsieur Fernand DEMAY va recevoir des mains de Madame la Préfète les honneurs de la République.

C'est accompagné de notre Député M. Serge MULLER, de notre Sénateur M. Serge MERILLOU, de M. le chef d'escadron GIBIOT commandant la brigade de gendarmerie de Bergerac, de M. le Capitaine CHAUVEAU représentant la Délégation Militaire, que M. Bruno MONTI, Maire, a reçu Mme AUBERT, Préfète de la Dordogne, en présence des représentants des ordres nationaux MM. Gilbert BLANC, Président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, Antoine VOISIN, Président de l'Amicale des Membres de la Médaille Militaire, et Jean-Pierre DUROU Président de l'Amicale des membres de l'Ordre National du Mérite.

M. le Sous-préfet Jean-Charles JOBART, en exercice à Bergerac lorsque nous avons initié cette affaire, nous a honoré de sa présence amicale.



Photo : Daniel BLAISE

Notre commune a pu ainsi rendre un bel hommage à l'un des derniers combattants de la France Libre, ancien Résistant et Ancien Combattant présent à Royan en 1945 lors de la reddition de l'armée allemande.

Nous étions heureux que cette demande de décoration, qui a reçu l'aval des habitants de Cause de Clérans et de nombreux autres signataires parmi les maires de notre département, puisse avoir lieu sur notre sol.



Droit comme un « i », notre doyen a lu sa lettre de remerciement en toute sérénité même si l'émotion restait visible sur son visage radieux de centenaire. La cérémonie



s'est terminée par le dépôt d'une gerbe de fleurs rouges afin de partager avec ses compagnons tombés aux combats, l'honneur qui lui est fait aujourd'hui et dont ils sont aussi les artisans. Il fut accompagné de Mme Aubert et de M. MONTI pour cet ultime hommage à ses camarades.

**MCT**



## Vie municipale

Cette année 2026 est une année de changement pour l'administration de la commune.

Depuis 1989, Mme Brigitte MONTAURIOL a œuvré au sein du secrétariat de la Mairie. Toujours présente, avec un sourire ineffaçable, elle a servi la commune et répondu aux besoins de ses habitants avec une conscience professionnelle et une connaissance sans borne de la chose administrative !

Aujourd'hui, l'heure de la retraite a sonné pour Brigitte ; elle quitte avec regret cette Mairie et ses habitants qui l'ont appréciée tout au long de ces 35 années de services partagés entre la commune de Cause de Clérans et celle de Liorac-sur-Louyre, toute proche, où elle exerçait, avec le même dévouement, la fonction de secrétaire générale.



Brigitte nous quitte mais nous avons vu arriver, au mois de juillet dernier, une nouvelle secrétaire Mme Isabelle CHINOIRS. Pendant six mois, nos deux secrétaires générales ont travaillé en binôme pour que la transition soit aussi parfaite que possible.



Après plusieurs expériences dans le service public, et ayant exercé différents emplois administratifs, Isabelle est heureuse de pouvoir mettre ses compétences au profit de notre commune et de ses habitants.

Attachée au service de proximité et attentive aux besoins de chacun, elle souhaite, à présent, s'investir dans les missions qui lui sont confiées auprès des élus, des agents communaux et de la population. Ainsi, elle participera pleinement au dynamisme de notre commune en y apportant le meilleur d'elle-même.

Bienvenue Isabelle !

**MCT**

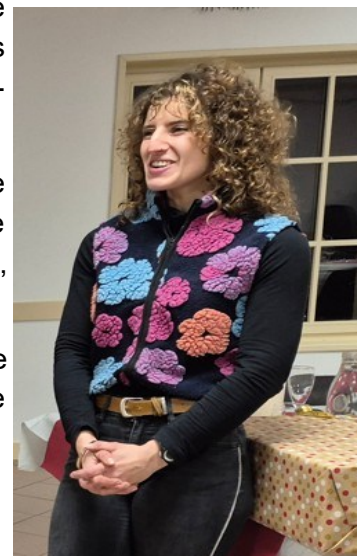
Autre nouveauté dans notre belle cité, depuis plus d'un an environ, notre service technique communal accueille Sarah DEKIOUK. Depuis plusieurs mois, elle s'investit pour le bon entretien de la commune en lui refaisant régulièrement une beauté.

Formée aux techniques d'entretien des jardins mais aussi à la conduite de divers engins agricoles, elle a montré, dès son arrivée, sa volonté de s'investir dans les tâches qui lui sont confiées : travaux paysagers, voirie, maintenance des bâtiments, etc..

Cette présence féminine, sur les terres de notre village, ravit beaucoup de nos concitoyens ; son sourire et sa voix d'or, que l'on entend parfois lors de cérémonies religieuses, ajoutent encore du charme à notre jeune employée.

Bienvenue Sarah en pays cléranais.

**MCT**



## Vie municipale

### Adressage

Désormais nos voies communales ont une identité ; il vous appartient d'en appliquer les règles. Les noms de rues ont été apposés, les numéros d'identification de vos adresses personnelles sont à votre disposition auprès de la Mairie.



La mise en place de cette mesure permet de trouver quelques avantages : livraisons de colis ou de matériels par exemple. Ou encore le raccordement à la « fibre »



Sachez également que les facteurs, notamment remplaçants, risquent de pas distribuer le courrier s'ils n'ont pas de repère quant à l'adressage exact de votre domicile.

### Arbre de Noël 2025 à Cause de Clérans

Le Père Noël a trouvé le chemin de notre village où il est arrivé en calèche. Il a été saluer les enfants au bourg de Cause avant de rejoindre la Salle des fêtes à Clérans où tous l'attendaient avec une grande impatience.



De 2024 à 2025

Après un spectacle réjouissant pour leurs yeux d'enfants et auquel ils ont participé activement, l'heure de la distribution des jouets est arrivée pour les petits .... Mais aussi pour ceux dont la jeunesse n'est pas forcément qu'un souvenir même quand les cent bougies ont été soufflées.





## Vie associative

### Club de l'Espérance-Aînés Ruraux

Le Club de l'Espérance communique :

Cette nouvelle année reprend avec la même équipe et avec les mêmes personnes qui confectionnent les travaux qui sont présentés et mis à la vente lors des différentes festivités.

Nous continuerons, comme par le passé et tant que la santé sera là, à maintenir ces manifestations qui nous rassemblent.

Bonne année et bonne santé à tous, prenez soin de vous.

Marie-Thérèse TAUPE

### Le Comité des Fêtes

Ce vendredi 23 janvier 2026, l'Assemblée Générale du Comité des fêtes s'est tenue dans la Salle des fêtes de Cause de Clérans. Les festivités vous sont communiquées dans l'agenda en dernière page.

# Défense Infos

N° 11 - Décembre 2025

### Les Anciens Combattants et anciens militaires

Les activités mémorielles et commémoratives sont organisées par les représentants de l'UPMRAC (Union Périgourdine des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants) en partenariat avec les communes de Cause de Clérans et Pressignac-Vicq. La répartition du travail se fait alternativement sur chacune des communes d'une année sur l'autre.

Les années paires, la commune de Pressignac-Vicq assurent l'organisation des cérémonies suivies d'un banquet pour le 8 mai et pour le 11 novembre; les années impaires, Cause de Clérans assure le bon déroulement de celles-ci.

Afin de faire participer l'ensemble de la population au devoir de mémoire, l'association a souhaité éditer un magazine « Défense Infos » qui fait l'objet d'une édition particulière et s'adresse, pour l'essentiel, aux anciens combattants et sympathisants mais également aux jeunes générations.



L'objectif est l'information de défense et de la mémoire au passé et au présent mais aussi pour le devenir des plus jeunes concernant le « peut-être » futur service militaire ou la « Journée Défense et Citoyenneté » qu'ils ont l'obligation d'effectuer.

Entièrement rédigé par nos soins, nous avons à cœur de travailler autrement l'histoire moderne de notre pays.

Ce document est mis, sur demande, à la disposition de ceux qui le souhaitent soit en Mairie de Cause de Clérans,

soit par courriel en communiquant vos coordonnées.

Pour tout contact : [mariechris\\_torres24@orange.fr](mailto:mariechris_torres24@orange.fr)

Merci pour votre fidélité et bonne lecture.

**Marie-Christine TORRES**

## Informations pratiques

### Élections municipales 2026

Les dates des prochains scrutins sont fixées aux **15 et 22 mars 2026** pour élire les conseillers municipaux et communautaires.

Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1000 habitants, comme la nôtre.

Ainsi, la loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de listes paritaires à ces communes qui représentent 70% des communes françaises. Les listes doivent désormais respecter une alternance homme / une femme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la **suppression du panachage**. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms ; tout bulletin modifié ou raturé sera considéré comme NUL.

### Les dates clés pour les élections municipales de mars 2026

- **4 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en ligne** sur les listes électorales.
- **6 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en mairie** sur les listes électorales.

En attendant ces élections, n'oubliez pas de vérifier votre inscription sur les listes électorales de la commune.

Pour demander l'inscription, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

- 1. Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
  - posséder la nationalité française ou être résident européen;
  - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ; **L'inscription est automatique à 18 ans** pour les Français ayant effectué leur **recensement citoyen à partir de 16 ans**.
  - jouir de vos droits civiques et politiques.
- 2. Avoir une attache avec la commune au titre de :
  - son domicile principal ;
  - ou sa qualité de contribuable ;
  - ou sa qualité de gérant de société.
- 3. les Résidents européens :



Pour avoir le droit de voter en France, vous devez remplir tous les critères suivants :

- Être ressortissant d'un pays de l'Union européenne (autre que la France)
- Habiter en France
- Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection
- Jouir de vos droits civiques et politiques en France et dans votre pays d'origine

**Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales françaises.**

**C'est à vous d'en faire la demande.**

## Informations pratiques

### Location de la salle des fêtes

La Salle des Fêtes a fait l'objet, au cours de l'année 2024, d'une remise en état plus adaptée aux normes actuelles.

Le Conseil municipal a donc revu les modalités de location qui se déclinent comme suit :

#### Tarifs journée de 12 h à 12 h le lendemain

- Associations communales : 50,00 €
- Habitants de la commune : 100,00 €
- Personnes extérieures à : 200,00 €  
la commune

#### Tarif Week-end du Samedi 9 h au lundi matin

- Associations communales : 70,00 €
- Habitants de la commune : 150,00 €
- Personnes extérieures à : 250,00 €  
la commune

Chaque réservation donne lieu à l'élaboration d'un contrat de location établi entre le demandeur et la Mairie. Celui-ci précise les conditions de la location ainsi que les droits et devoirs du locataire.

### Vos contacts Santé

#### A Lalinde

Dr MERRIEN et Dr SERMOT :  
05 53 61 03 10.

Dr AVODE, Dr BONNELLE :  
05 53 61 10 38.

En cas d'urgence contacter le 15



### Vos Pharmacies

#### À Lalinde :

Pharmacie de La Halle  
1, rue des Déportés  
Tel. : 05 53 61 00

HEYNARD Jean-Paul  
12, avenue Jean Moulin  
Tel. : 05 53 61 04 35

#### À Couze-Saint-Front :

Pharmacie Révol  
Avenue de Cahors  
Tel. : 05 53 61 01 32

## QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR LE BIEN DE TOUS

### Vagabondage et divagation des chiens

Pour le bien de tous et la sécurité de nos routes, nous recommandons aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser accéder librement au domaine public. De jeunes adolescents de la commune ont été mordus tandis qu'ils se rendaient sur les lieux de ramassage des cars scolaires.

En outre la divagation sur la chaussée, dans des zones fréquentées par les véhicules à moteur ou cyclistes, n'est pas autorisé ; **le propriétaire du chien reste responsable des accidents survenus par la faute de son animal.**

### Les feux de branchages

Les feux de branchages et autres végétaux sont autorisés entre le 1er octobre et le 28 février de l'année suivante sous réserve d'une **déclaration préalable auprès de la Mairie.**

### LES 10 CHIENS LES PLUS DANGEREUX



### Nuisances sonores :

Pas de bruits de tondeuses ou de moteurs divers entre 12 h 00 et 14 h 00 et de 20 h 00 à 6 h 00 du matin, de même que les dimanches et jours fériés (sauf entre 10 h 00 et 12 h 00).

**Si vous souhaitez faire la fête, n'hésitez pas à prévenir vos voisins.**

## Informations pratiques

### Quelques rappels à la loi pour le bien de tous



#### Ordures ménagères :

**Le dépôt de sacs d'ordures** en tout genre et d'objets encombrants à côté des cuves à ordures ménagères est interdit par la loi et est verbalisable. Aidez-nous à maintenir un environnement propre.

Un service d'enlèvement des objets encombrants est régulièrement réalisé par la Mairie. N'hésitez pas à nous contacter en cas de nécessité.

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT



#### Code de la Route : Quelques conseils d'usage

Les feux clignotants ne sont pas là pour faire joli ou illuminer votre véhicule.

Ils sont utiles et sans modération, pour votre sécurité et celle des autres usagers.

Leur usage est obligatoire pour signaler tous changements de directions notamment dans les ronds-points.

Il est le seul "outil" de communication entre les voitures.

Ne pas en faire usage, c'est prendre le risque d'une amende 35,00 € et 3 points en moins sur le permis !

#### Le stationnement près de la Salle des Fêtes.

Il ne doit pas être anarchique ; il existe des zones de stationnement précises y compris dans notre commune.

- \* On prend soin de ne pas gêner les entrées et sorties des riverains.
- \* On respecte les accès aux habitations notamment pour le passage des pompiers ou des ambulances.
- \* On ne prend pas l'espace autour du Monument aux Morts pour un dépositoir lors des vide-greniers ou autres manifestations.

**15 novembre 2025**



La salle des fêtes est un lieu de convivialité pas de perturbations ; il en est de même pour le parvis de l'église, notamment lors des cérémonies religieuses.



## Mémoire et citoyenneté

11 novembre 2025



À Pressignac-Vicq

A Cause de Clérans

Lectures officielles et dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts



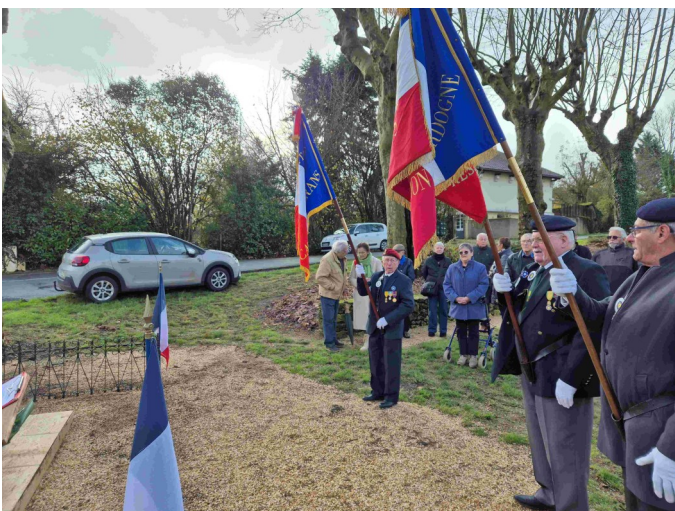
Comme à l'accoutumée, le 11 novembre 2025 a été, pour nos jeunes générations, l'occasion de rendre hommage à nos anciens qui ont donné leur vie pour que vive notre liberté.

Depuis de nombreuses années, Pressignac-Vicq et Cause de Clérans sont unies au sein d'une même association d'Anciens Combattants, l'UPMRAC (Union Périgourdine des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants) pour célébrer ces cérémonies commémoratives qui ont marqué notre vie dès le début du 20ème siècle.

En ce jour du 11 novembre 2025, la gerbe fut déposée conjointement par M. Bruno MONTI, Maire de Cause de Clérans, M. Fernand DEMAY qui a reçu, en mai dernier, des mains de Madame la Préfète de Dordogne la croix de Chevalier de la Légion d'honneur et M. le Capitaine CHAUVEAU représentant le Délégué Militaire Départemental.

Au delà du cadre strict du 11 novembre marquant l'armistice de 1918, cette cérémonie est aussi l'occasion d'associer à cet hommage, tous les combattants « Morts pour la France » en terres étrangères au cours des conflits récents qui marquent, déjà, ce premier quart du 21ème siècle.

5 décembre 2025



Les porte-drapeaux de Cause de Clérans ont, une fois encore, montré leur attachement à la mémoire de leurs camarades tombés en Algérie, Tunisie et Maroc en s'associant au porte-drapeau de la commune de Pressignac-Vicq.

Cette cérémonie a eu lieu au Monument aux Morts de Pressignac-Vicq où la foule s'était rassemblée pour cet évènement.



## La Page d'Histoire

### L'histoire des noms de famille.

« Il était une fois » c'est souvent ainsi que l'on commence une histoire. Mais savez-vous comment sont nés les noms de famille et le vôtre en particulier ?

Un jour d'août 1539, Sa Majesté François 1er décide que, désormais, la langue française se substituera au latin pour tous les actes de l'état-civil. Jusque là, ce sont les registres religieux rédigés en latin qui servaient d'acte de naissance aux nouveau-nés ou d'acte de sépulture aux morts de la commune. Attribuer un nom, c'est donner à une famille un moyen de la distinguer des autres familles composant un groupe social. L'enfant portant le nom de son père aura un patronyme tandis que l'enfant portant le nom de sa mère aura un matronyme. À lui seul, le nom de famille ne permet pas de distinguer un individu d'un autre à l'intérieur d'une même famille, d'où l'adjonction d'un prénom.

Le grand nombre des variantes orthographiques pour certains noms et la présence ancienne sur le territoire de France métropolitaine de langues n'appartenant pas à la famille de la langue d'oïl (occitan, catalan, corse, alsacien, francique lorrain, flamand, breton, basque) comptent parmi les facteurs qui expliquent la grande variété des patronymes français et la fréquence des noms. À cela s'ajoutent les patronymes issus de la migration et des mariages mixtes entre les Français et les conjoints étrangers.

Ainsi, dans ma propre famille, le nom « LAPEYRIN », d'origine occitane s'est transformé au fil des ans, des lieux, en LAMPERIN et de nombreuses autres variantes telle que LEMPERIN, LAMPERIN, LAMPEREIN, avec un « E » final selon les pays ou les régions où il était utilisé. Je n'ai, à ce jour, trouvé qu'un seul descendant vivant en Occitanie et un domicilié en Amérique du Sud qui ait conservé le nom d'origine.

Nombre total :

**1366**

ALLEMANDOU ARBAUDIE BANNES **BESSE** BORDAS BOUCHER  
**BOURNAZEL** BUREAU CARBONNEL CAUNAC  
 CHASSAGNE CHAUVEAU CLARET **COUTOU** CROUE  
 DOUMENGE ESTAY FAGETTE GARRIGUE GAUVILLE GONTHIER  
 GONTIER GOUZOU GREZEL LAFON LAGARDE LAVAL  
 LESCAUT **LESCOMBE** MALOUBIER **MÉRY** MOURET  
 PASCHIER POYRAULT PREVOT REBEYROTTE  
**REVERSADE** REYNAUD ROUX RUSSAC SALEM  
 TABOUY TOREILLE TRIDAT X

Concernant notre commune, en remontant le fil de l'histoire, de 1785 à nos jours, sur 1366 personnes recensées, ce sont les REVERSADE et les LESCOMBE qui occupent les deux premières marches du podium. Vient ensuite BESSE, BOURNAZEL, COUTOU et MERY, mais le travail n'est pas terminé !

Ces noms sont certainement nés du patois périgourdin ou encore des métiers exercés par vos ancêtres (BOUCHER), des surnoms qui leur étaient attribués ou de la terre qu'ils occupaient. Parfois, ce sont les surnoms qui sont devenus patronymes.

Si l'on cherche à connaître nos origines, la chose, de nos jours, est aisée ; nombreux sont les généalogistes qui partagent leurs données. Si je prends, par exemple, le patronyme de LESCOMBE, je retrouve ceci : « *Désigne celui qui habite un lieu-dit "les Combes" ou en est originaire. Sens du toponyme : les vallons occitan ("comba" = vallon, vallée profonde). Le nom de famille est surtout porté en Dordogne, en particulier dans le Lindois et s'écrit aussi LESCOMBES.* ». Il existe plusieurs variantes telles que « LASCOMBES ».

Les « BEYNEY », quant à eux sont plus présents dans le nord de la Dordogne et le Limousin.

Voilà, avec toutes ces informations, vous pouvez remonter au plus lointain de vos ancêtres. Bon courage !

**MCT**

La Page d'Histoire



Notre histoire en image

Les photos sont issues de la collection des rédacteurs



## Carnets

## AGENDA

### Naissances

- \* Emy DAUHER
- \* Robin HANSENNE

### Mariage :

- Isabelle BOURNAZEL et Jean-Louis LASNES
- Amandine RAKOVSKI et Richard LEYMA

### Ils nous ont quittés 2024

- Pierrette SIRE épouse BOU-TAULT
- Guy CHATELIER
- Antoinette DEBAILLEUX épouse DELADERRIERE
- Jean-Marc PINAULT
- Pascal PASCHIER
- Andrée TESTARD épouse L'HERMITE

### 2025

- Audrey MORVAN
- Yves GÉRARD
- René COUTOU
- Marcelle PRONT épouse HER-RAN

**7 Février 2026** : AG de l'association Le Club de l'Espérance

**20 Février 2026** : Repas de chasse organisé par le Comité des Fêtes à Cause de Clérans

**21 Février 2026** : Assemblée générale de l'U.P.M.R.A.C. Section Pressignac-Vicq/Cause de Clérans ; la réunion se tiendra le samedi 21 février 2026 à la salle des fêtes de Pressignac-Vicq et sera suivie d'un repas.

**19 mars 2026** : Cérémonie commémorative du « Cessez-le-feu » en Algérie au Monument aux Morts de Cause de Clérans.

**6 Avril 2026** : Chasse aux œufs

**12 Avril 2026** : Repas des Anniversaires (Club de l'Espérance)

**1er mai 2026** : Omelette à l'aillet

**8 mai 2026** : Cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1945

\* 10 h 30 : Rassemblement devant la Mairie de Cause de Clérans

\* 11 h 30 : Rassemblement devant la Mairie de Pressignac-Vicq

**27 juin 2026** : Feux de la Saint-Jean à Cause de Clérans (Cause)

**10 juillet 2026** : Marché gourmand à Cause de Clérans (Jardin de la Mairie)

**25 et 26 juillet 2026** : Fête votive à Cause de Clérans

### Conférence 2ème Guerre mondiale et Résistance

Ce 17 janvier 2026 à Saint-Marcel du Périgord, s'est tenu une Conférence sur la Résistance en Périgord. À l'initiative de M. Pierre-Yves GUILLOT, Président de l'Association « les Saisons de Quitterie », cette manifestation a rassemblé une centaine de personnes qui ont écouté avec intérêt les orateurs, ou plutôt « oratrices » qui ont marqué leur auditoire.

Les sujets abordés étaient « Les femmes sous l'occupation » assurés par Mme Marie-Christine TORRES et « La Résistance en Dordogne » que traitait Mme Anne-Marie COCULA, professeur émérite auprès de la faculté de Bordeaux. Ces deux thèmes restent encore sensibles dans la mémoire des familles. Beaucoup de femmes et de Résistants ont connu les geôles et tortures nazis et nombreux sont celles et ceux qui périrent dans les camps de concentration.

À l'heure où nous relatons cette période noire de notre histoire, la guerre couve encore aux portes de l'Europe ! Les leçons du passé n'ont pas été retenues !

**MCT**

